

**Site Natura 2000
FR940583 "Forêt de l'Ospedale"
(zone spéciale de conservation)**

**Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage local
Du vendredi 21 octobre 2011
Mairie de Porto-Vecchio**

Cette première réunion du comité de pilotage local (COFIL) du site Natura 2000 de la forêt de l'Ospedale débute à 10h00, en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, en mairie de Porto-Vecchio, sous la présidence des représentants de l'Etat (DREAL).

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
ROCCA-SERRA Sébastien-Marc	Conseiller général – département de la Corse-du-Sud
ANGELINI Jean-Christophe	Conseiller général – département de la Corse-du-Sud
STEFANI Christian	Adjoint au maire de Porto-Vecchio
FORTINI Jacky	Commune de San Gavino di Carbini
SARTRAN PAOLANTONACCI Antonia	Commune de Porto-Vecchio
RODRIGUEZ Christine	D.D.T.M.
FERAL Camille	D.R.E.A.L. de Corse
DURET Jean-Yves	Département de la Corse-du-Sud – sapeur forestier
TRAMONI Patrick	Département de la Corse-du-Sud – agent de protection de l'environnement
MURACCIOLE Stéphane	Office National des Forêts (O.N.F.)
RAVAUX Jacques	Office National des Forêts (O.N.F.) - Cagna
VALLI Jean-Paul	Association « U pinu tortu »
VESPERINI Dominique	Association « U pinu tortu »
BIANCARELLI Jean-Luc	Représentant des chasseurs d'Agnaronu et de l'Ospedale
REVAKA Marie-Anne	C.B.N.C.
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse – département écosystèmes terrestres

Etait excusé :

Nom / Prénom	Organisme
CHARRIER Alain	Sous préfet de Sartène

Historique du site :

2 décembre 2001 : dernière réunion du comité de pilotage local – validation du document d'objectifs (DOCOB)

17 mars 2008 : Arrêté ministériel portant désignation du site Natura 2000 « forêt de l'Ospedale » (zone spéciale de conservation - ZSC)

27 avril 2011 : Arrêté préfectoral n°2011-117-0007 portant création et composition du COPIL

Ordre du jour :

- Désignation du Président du COPIL *intuitu personae* et du maître d'ouvrage du DOCOB pour la phase de révision à venir (réunion préalable au COPIL)
- Rappel des objectifs du dispositif
- Bilan des actions réalisées sur le site depuis la validation du DOCOB (01/12/01)
- Réflexion sur le lancement de la phase d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)
- Calendrier
- Questions diverses

M. Christian STEFANI accueille les participants, puis met en exergue l'implication de la municipalité de Porto-Vecchio dans les différents dossiers relevant du dispositif Natura 2000.

- Désignation du Président du COPIL *intuitu personae*

Conformément aux dispositions réglementaires (loi D.T.R. de 2005) et ainsi que le prévoit l'ordre du jour, les représentants des collectivités territoriales doivent s'accorder pour déterminer lequel d'entre eux présidera le comité de pilotage local. M. Camille FERAL demande aux candidats à la présidence du comité de pilotage de bien vouloir se manifester.

En accord avec les élus locaux, M. Sébastien LECCIA, mandaté par M. Pierre GHIONGA, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, indique que ce dernier souhaite assurer la présidence du comité de pilotage au nom de la Collectivité Territoriale de Corse (C.T.C.). M. Sébastien LECCIA explique que ce positionnement entre en parfaite cohérence avec la politique forestière de la C.T.C.

M. Sébastien LECCIA annonce que la révision du document d'objectifs sera assurée par les personnels de l'O.E.C. avec un appui technique de l'O.N.F.

M. Camille FERAL prend acte de cette décision.

➤ Rappel des objectifs du dispositif

Après ces éléments introductifs, la parole est passée au représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse. Ainsi, M. Sébastien LECCIA rappelle brièvement les fondements du dispositif Natura 2000, puis évoque la convention triennale Etat / OEC signée en novembre 2009 relative à la contribution de l'OEC dans le déploiement du réseau Natura 2000 en Corse.

Poursuivant, il expose les objectifs du réseau Natura 2000 et la démarche française pour le constituer. Les espèces et habitats naturels ayant motivé le classement de la zone au titre de Natura 2000 sont déclinés. Les protections réglementaires en vigueur sont mises en évidence sur la base de cartographies détaillées. Des précisions sont apportées sur le rôle du président du comité de pilotage élu à chaque lancement de phase.

➤ Bilan des actions réalisées sur le site depuis la validation du DOCOB (01/12/01)

Ce bilan, présenté par messieurs LECCIA et MURACCIOLE, permet de porter à la connaissance des participants la nature et l'effet produit par les travaux réalisés sur le site ces dix dernières années.

L'O.N.F., rédacteur et maître d'œuvre de ce DOCOB, a pris en charge l'intégralité des six actions réparties en quatre thèmes majeurs, à savoir :

Premier thème : « Gestion forestière et nature »

- Fiche action 1 : Révision de l'aménagement de la forêt domaniale de l'Ospedale : (à présent territoriale, depuis le transfert de compétences fait à la C.T.C. en 2002)

Objectif global : « disposer d'un plan de gestion intégrant la démarche Natura 2000 »

Bilan de mise en œuvre : L'aménagement forestier, conforme à l'approche préconisée par la démarche Natura 2000, a été réalisé en 2004 et est valable jusqu'au 31/12/2018.

- Fiche action 2 : Gestion des pinèdes de pin lariciu

Objectif global : « préciser les différentes conditions permettant d'assurer la gestion et en particulier la régénération naturelle du pin lariciu dans les conditions les moins défavorables à la sittelle corse. »

Bilan de mise en œuvre : les exigences écologiques de la sittelle ont été prises en compte dans l'aménagement, notamment par la mise en place d'une sylviculture de type traitement irrégulier par bouquets. Ceci afin de ne pas faire de parquet de plus de 5ha. Il est également prévu de favoriser le pin lariciu.

Second thème : « Pêche »

- Fiche action 3 : Gestion des cours d'eau du plateau du Marghèse

Objectif global : « Gestion des cours d'eau et de la pêche pour assurer une préservation optimale des populations de batraciens. »

Bilan de mise en œuvre : l'aménagement prévoit (donc tous les martelages futurs doivent répondre à cette consigne) des consignes de martelage spécifiques au niveau des ripisylves, pour diversifier les essences (favoriser les feuillus, et en particulier les aulnes glutineux), les classes d'âges et les structures. Un martelage a déjà mis en œuvre ces consignes.

Troisième thème : « Accueil du public »

- Fiche action 4 : Création et/ou entretien de sentiers touristiques

Objectif global : « Donner des orientations relatives à l'accueil du public, et plus particulièrement à la création de nouveaux sentiers sur le site. »

Bilan de mise en œuvre : création, dans le cadre du projet européen « LIFE pin lariciu », d'un sentier thématique qui rejoint le « Mare a mare ».

- Fiche action 5 : Accueil du public et protection du milieu

Objectif global : « Développer une conception et réaliser des équipements d'accueil du public, visant à valoriser les potentialités des sites, canaliser la fréquentation et protéger le milieu des dégradations liées à cette fréquentation. »

Bilan de mise en œuvre : aménagement du site de « Piscia di Ghjaddu » et création d'un parking.

Quatrième thème : « Prévention contre les incendies »

- Fiche action 6 : Création et entretien des ouvrages de prévention contre les feux de forêts

Objectif global : « préciser les modalités de création et d'entretien des équipements de prévention contre les feux de forêts de façon à limiter leur impact. »

Bilan de mise en œuvre : création et entretien de zones d'appui à la lutte contre les incendies (ZAL) avec prise en compte forte de l'environnement (indiqué dans l'Aménagement forestier et mis en œuvre) :

- ZAL de crête : respect de la structure irrégulière de la sapinière
- ZAL de Cartalavonu : conservation du houx et des feuillus ; réalisation de « patrouilles incendies » sur le site

➤ Calendrier

La prochaine réunion du COPIL pourra se tenir en octobre/novembre 2012. Les premiers éléments de diagnostic pourront alors être soumis aux membres du comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Le sous préfet de Sartène



Alain CHARRIER